Rapport annuel 1999

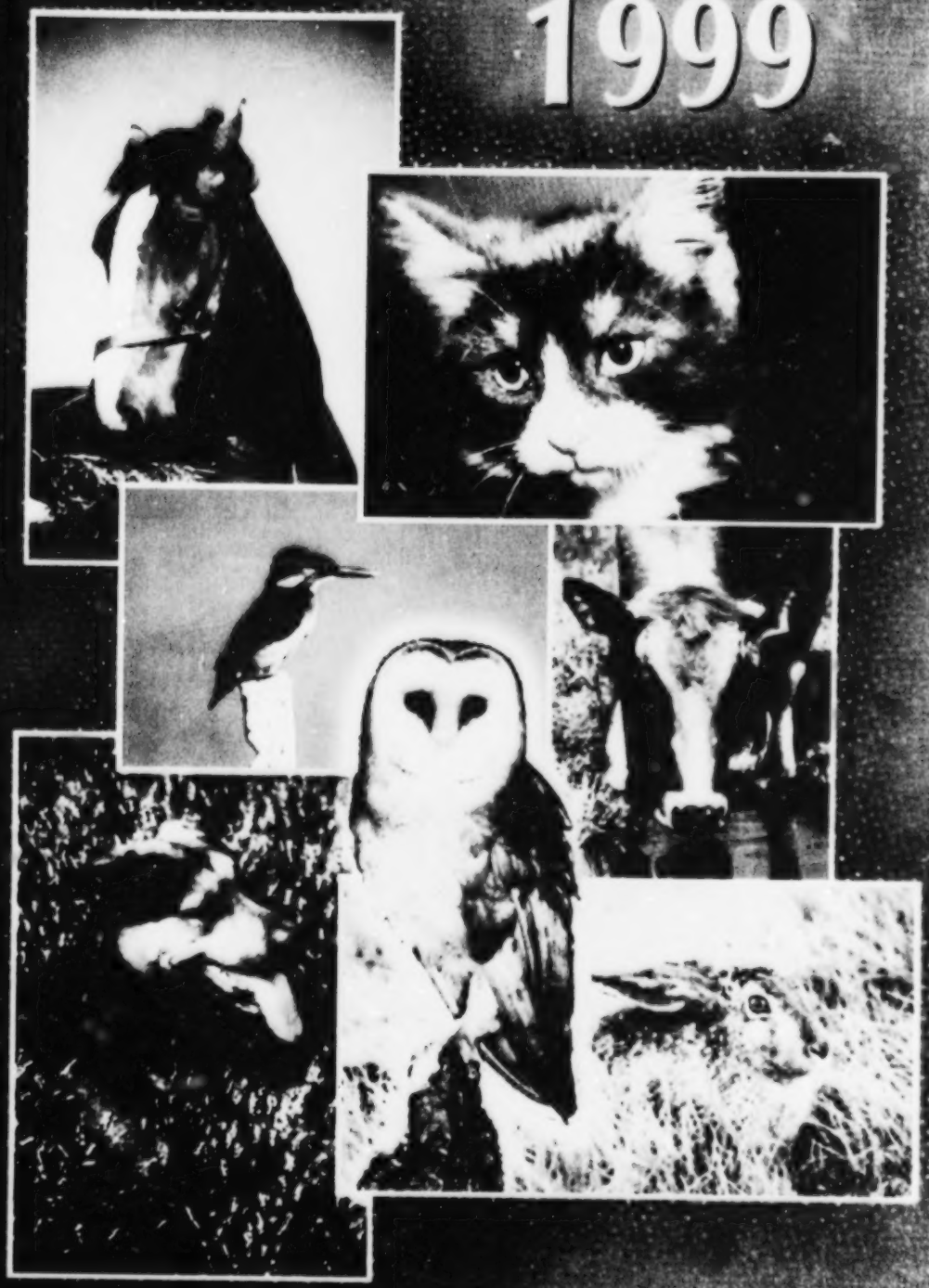

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, juin 1999

M. Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée
Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 1998-1999.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

St-Hyacinthe, juin 1999

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

Madame la Ministre,

Nous vous transmettons, Madame la Ministre, le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 1998-1999.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente,

Christiane Gagnon, d.m.v.
Docteure en médecine vétérinaire

St-Hyacinthe, juin 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre ordre pour l'année 1998-1999.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente,

Christiane Gagnon, d.m.v.
Docteure en médecine vétérinaire

100-04712/

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation

Énoncé de mission C-3

Rapport de la présidente

Rapport du directeur général et secrétaire 5

Personnel permanent du siège social

Membres du Bureau et du Comité administratif 7

Rapport d'activités du Bureau et du Comité administratif

Rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle 9
Rapport d'activités du Bureau du Syndic

Rapport d'activités du Comité de discipline 11
Rapport d'activités des autres comités statutaires:

- Révision des plaintes
- Conseil d'arbitrage des comptes 12
- Formation en médecine vétérinaire
- Examinateurs 13

Rapport d'activités des autres comités:

- Bien-être des animaux
- Communications 14
- Congrès
- Formation continue 14
- Médicaments
- Reconnaissance du mérite 15
- Rémunération
- Spécialistes 16

Rapport d'activités des comités ad hoc:

- Sur la Maison des vétérinaires
- Sur la tarification 17

Tableau des membres

Rapport du vérificateur et états financiers 20

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec satisfaction et fierté que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec présente le bilan des réalisations de l'année 98-99, en conclusion du mandat de trois ans de l'actuelle administration. La progression significative de plusieurs dossiers et les résultats positifs constatés à plusieurs niveaux ont été réalisés dans un contexte professionnel marqué par un climat de grande concurrence et économiquement contraignant pour les membres.

C'est en misant sur la compétence accrue de ses membres et en contribuant davantage de son expertise au service de la société en général que l'Ordre s'est acquitté de manière proactive de sa mission première de protection du public. Outre l'accomplissement avec vigilance de ses devoirs statutaires, notamment dans le domaine de l'admission à l'exercice, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline, l'Ordre a traité plusieurs autres dossiers d'intérêt commun au cours de cet exercice.

MÉDICAMENTS

La mise en vigueur par le gouvernement du Québec d'un nouveau règlement sur les médicaments a modifié la pratique des médecins vétérinaires relative à la prescription d'ordonnances. Ce nouveau règlement se distingue par l'ajout de la nouvelle catégorie de médicaments vendus sous surveillance professionnelle et par des modifications à la liste des médicaments établie depuis 1985.

L'Ordre a pris toutes les mesures nécessaires pour informer adéquatement tous les membres de chaque secteur d'activités du changement à la réglementation et a répondu avec diligence à leurs nombreuses interrogations, afin de les aider à adapter leurs pratiques aux nouvelles règles.

L'Ordre a délégué un expert au sein du Comité consultatif mis sur pied par l'Office pour la mise à jour de la liste et a déjà acheminé des recommandations de modifications, jugées nécessaires à la protection du public.

D'autre part, le Bureau a bonifié sa "norme de pratique sur les conditions d'exécution et de rédaction des ordonnances" en statuant sur les médicaments dits "à usage professionnel".

L'Ordre a contribué aussi activement par son expertise dans le dossier du débat sur l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux destinés à l'alimentation, en collaborant aux travaux de Santé Canada et par la publication d'articles dans la revue scientifique "Le Médecin Vétérinaire du Québec".

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ET DE LA LOI DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Le projet de réforme du système professionnel lancé à toute vapeur en 1996 laissait présager entre autres l'abolition des actes exclusifs et un éventuel partage d'actes avec d'autres professionnels. Un suivi minutieux et une participation active aux échanges y ont été consacrés. L'orientation initiale de la réforme laissait croire à la nécessité d'une intervention vigoureuse et exigeante de la part de notre Ordre. Les changements de titulaires aux postes de ministre de la Justice et de président de l'Office des professions du Québec ont été l'occasion d'une salutaire remise en question tant sur le contenu que sur le processus de la réforme.

La remise en question de la Loi sur les médecins vétérinaires par certains propriétaires qui souhaitent exercer sur leurs propres animaux des actes relevant de la pratique exclusive de la médecine vétérinaire, a suscité plusieurs échanges et rencontres entre l'Ordre et les dirigeants de l'Office d'une part et entre l'Ordre et les représentants de l'Union des producteurs agricoles d'autre part.

L'intransigeance sur la sauvegarde de la protection de la santé publique et du bien-être animal est l'objectif immuable à la prise de décision dans ce dossier.

ADMISSION À L'EXERCICE

Pour maintenir l'adéquation de la formation aux besoins et aux attentes du public à l'égard des services vétérinaires, l'Ordre a fait des recommandations au curriculum de cours de la Faculté de médecine vétérinaire par le

biais de son comité conjoint sur la formation. Il a, de plus, participé au Comité de l'Enseignement coopératif de la Faculté et a délégué des représentants de l'Ordre au Comité de sélection des candidats au diplôme donnant accès au permis d'exercice.

S'adaptant aux pratiques évolutives, l'Ordre prévoit dès l'an 2000 l'usage d'un nouvel examen entièrement informatisé de niveau nord américain pour sanctionner l'accès au permis d'exercice de la médecine vétérinaire.

L'Ordre a résolu de présenter à l'Office une demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité, l'anesthésiologie et entend poursuivre les démarches pour faire reconnaître au Québec des spécialités reconnues ailleurs en Amérique du Nord et en Europe.

RÉCIPROCITÉ DES LICENCES

Dans le cadre de l'Accord canadien sur le libre échange, l'Ordre a entamé des discussions avec les représentants des associations vétérinaires des autres provinces canadiennes en vue de favoriser l'établissement d'une entente de réciprocité permettant la libre circulation des professionnels de compétence équivalente au sein du territoire canadien.

APPROCHE PRÉVENTIVE DANS LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE

L'Ordre favorise une approche préventive intégrée à tous les niveaux de contrôle de l'exercice de la profession.

En pratique illégale, en complément des recours judiciaires nécessairement intentés, l'émission d'avis de non conformité a résulté positivement en l'arrêt de pratiques dérogatoires.

L'Ordre a aussi multiplié les échanges avec ses partenaires, dont notamment l'industrie pharmaceutique pour les sensibiliser à la Loi et aux Règlements des médecins vétérinaires et prévenir les situations potentielles de pratiques non conformes.

Dans le domaine de la discipline, outre la publication de plusieurs articles d'information à caractère réglementaire, le Syndic a diffusé, à tous les membres, des mises en garde relatives à la prescription de certains médicaments d'ordonnance et à leur participation à des campagnes de publicité non conformes.

En matière de responsabilité professionnelle, les membres ont été sensibilisés par des bulletins d'information concernant les pratiques à risque les plus fréquentes et les mesures préventives et sécuritaires à adopter pour le meilleur bénéfice de leur clientèle.

Sur recommandation du Comité d'inspection professionnelle, le Bureau a imposé des stages de perfectionnement à trois médecins vétérinaires praticiens.

En continuité de l'implantation des normes minimales d'exercice, des investissements significatifs de ressources et des actions concrètes ont été consacrés à l'amélioration de la qualité de la tenue de dossiers. L'Ordre entend développer des mesures propres à aider ses membres à mieux maîtriser cet outil essentiel et prioritaire de gestion médicale.

En sus des activités annuelles de formation continue (ateliers, conférences) axées sur le développement, des recherches ont été effectuées portant sur l'identification d'outils d'évaluation de la compétence propres à établir des programmes efficients de formation sur mesure. Des orientations et décisions précises devraient survenir au cours de la prochaine année.

LOI SUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Inscrites dans sa mission de contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux, les actions de représentation de l'Ordre auprès du gouvernement pour l'inciter à mettre en vigueur les amendements à la loi P-42 relatifs à la sécurité et au bien-être des animaux ont finalement porté fruit: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mis sur pied un comité conjoint réunissant des représentants du cabinet du ministre, du ministère, de la Fédération des sociétés de protection des animaux du Québec et de l'Ordre pour étudier la pertinence des moyens et des modalités de mise en vigueur de la réglementation.

REPRÉSENTATIONS ET RÔLE SOCIAL

Soucieux de transparence, l'Ordre a répondu avec empressement aux nombreuses demandes d'information de la part du public, des médias audiovisuels et de la presse écrite. Il a notamment donné son avis sur des sujets aussi divers que les protocoles de vaccination, l'acupuncture, les pratiques alternatives, l'euthanasie humanitaire des animaux, la sécurité alimentaire et l'usage des hormones chez les animaux destinés à l'alimentation.

Mettant son expertise au service de la société, l'Ordre a produit un mémoire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a donné son avis au ministère fédéral de la Justice sur la révision de la législation en matière de crime contre les animaux, a participé au Forum des décideurs du MAPAQ sur l'avenir de cette importante industrie québécoise qu'est l'agriculture et collaboré à l'avancement de divers autres travaux, par la production de mémoire et la participation à des réunions et conférences.

Avec d'autres intervenants, il a participé à une table de discussion tenue sous l'égide de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (Montérégie) portant sur l'évaluation des risques associés à la présence dans un

environnement public de primates porteurs du virus du sida et de l'hépatite C et à la révision de la législation relative aux primates non humains.

AVENIR DE LA PROFESSION

Des études récentes, québécoises et nord-américaines, portant sur la situation de la profession et ses perspectives d'avenir, témoignent de la préoccupation majeure actuelle de tous les médecins vétérinaires.

L'étude économique pilotée par l'Ordre en collaboration avec les associations et actuellement en phase finale de réalisation vise à apporter un nouvel éclairage à ce sujet. L'Ordre entend maintenir sa participation aux divers groupes de travail à l'échelle nationale pour garantir la santé et la viabilité de la profession et son rôle au sein de la société au cours du XXIe siècle. Il concentrera prioritairement ses efforts sur les services professionnels aux membres afin de les soutenir activement dans leur démarche de maintien et d'amélioration de la qualité des services professionnels.

À L'INTERNE

L'acquisition et l'occupation d'un nouveau siège social, dont l'Ordre est pour la première fois propriétaire, en plus de s'avérer une saine décision financière, ont suscité des sentiments d'appartenance et de rapprochement entre les membres et les secteurs d'activités de la profession.

Les résultats positifs de cet exercice sont directement tributaires de la contribution judicieuse et avisée des élus, du support efficace et motivé de l'ensemble du personnel ainsi qu'à l'inlassable dévouement de tous les membres des comités.

Au nom de l'Ordre, je les remercie tous très chaleureusement.

Christiane Gagnon, d.m.v.
Docteure en médecine vétérinaire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Il est de la responsabilité de la direction générale de mettre en application les orientations et décisions du Bureau et du Comité administratif. Il lui incombe également d'assurer la réalisation du mandat légal de l'Ordre et de l'ensemble des fonctions et responsabilités définies au Code des professions ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire qui en découle.

En conclusion de cette première année complète à la direction de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, ce sont des sentiments de fierté, de satisfaction et de motivation enthousiaste qui se dégagent. La synergie constructive qui s'installe à tous les niveaux de l'organisation offre une multitude de tremplins aptes à contribuer positivement à l'avancement de la médecine vétérinaire au Québec.

La période qui se termine a été comblée de nouveautés, de défis riches et passionnants et d'imprévus. L'acquisition de l'immeuble est sans contredit le fait marquant de cette année prospère à tous égards. L'assurance de revenus locatifs à la hauteur des besoins de l'Ordre pour les dix (10) prochaines années lui procure une stabilité financière à long terme permettant une planification judicieuse du développement futur et une latitude significative pour pallier aux imprévus.

Les rapports de la présidente et des comités illustrent l'étendue et la diversité des activités de l'Ordre au cours de l'année. Sans négliger sa mission première, la protection du public, l'Ordre s'est acquitté de plusieurs dossiers. Soulignons notamment: l'acquisition et la rénovation de l'édifice, le déménagement, l'intégration du Service de la formation continue au siège social de l'Ordre, les élections au Bureau, l'intensification des actions pour la mise en vigueur de la Loi sur la sécurité et le bien-être des animaux et les nombreuses représentations faites auprès des instances politiques.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'exercice 98-99 démontre un excédent des revenus sur les dépenses de plus de 180 000 $. Au moment de l'élaboration du budget 98-99, la méconnaissance du résultat de plusieurs décisions importantes à venir à court terme (achat de l'immeuble, taxe sur les cotisations, arrivée d'un nouveau directeur général, imprévus consécutifs au déménagement et rénovation, diminution potentielle des revenus de publicité) nécessitait un budget à caractère prudent et conservateur.

Au chapitre des revenus, on constate un écart positif d'un peu plus de 100 000 $ soit 7,5% sur la prévision établie en début d'année. Les revenus supplémentaires d'intérêts sur placements de 10 000 $, les revenus de publications d'au-delà de 30 000 $, les revenus d'amendes, les revenus locatifs et le succès du congrès justifient cet écart.

D'autre part, les dépenses ont été inférieures de 80 000 $ à ce qui avait été prévu, si l'on tient compte du coût associé à l'étude économique qui devait être réalisée dans les années antérieures. L'amélioration réalisée à presque tous les postes de dépenses s'explique en quasi-totalité par la décision d'assujettir la cotisation à la TPS et à la TVQ permettant ainsi de récupérer en totalité les intrants et crédits sur les taxes. La mise en application de certains principes de rationalisation et une gestion serrée de tous les postes de dépenses ont également contribué à ce résultat amélioré.

En terminant, il m'importe de signaler la contribution de tout le personnel de l'Ordre et des proches collaborateurs. Souplesse et adaptation sont de rigueur en d'intenses périodes de changement. L'atteinte de ce résultat positif revient d'emblée à toutes ces personnes, mais rejaillira à moyen et long terme sur toute la profession vétérinaire au Québec.

Réjean Pedneault, Adm.A.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL AU 31 MARS 1999

M. Réjean Pedneault, Adm.A., directeur général et secrétaire

Mme Denise Bonin, commis à la comptabilité
Mme Françoise Demers, secrétaire des services aux membres
Mme Sylvie Lagacé, réceptionniste et secrétaire du journal
Mme Johanne Potvin, secrétaire de la revue et à l'administration
Mme Mireille Trudeau, secrétaire de direction

Dr Jean-Luc Laberge, syndic
Dr Patrick Guay, syndic correspondant
Dr Germain Hamelin, syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion du Bureau du syndic

Dre Micheline Filion Carrière, directrice du Service de la formation continue
Mme Diane Lussier, secrétaire du Service de la formation continue

Dr Maurice Desrochers, inspecteur-conseil
Dr Raymond Éthier, inspecteur-conseil
Dre Suzanne Lecomte, inspecteure-conseil

Dre Louise Laliberté, rédactrice du journal
Dr Jean Piérard, rédacteur de la revue

MEMBRES DU BUREAU AU 31 MARS 1999

Présidente:	Dre Christiane Gagnon
Région de l'Est :	Dre Hélène Hamilton
Région de Québec :	Dre Denise Tousignant
Région Mauricie, Bois-Francs et Estrie :	Dr Roch Bourassa Dr Claude Pigeon
Région de Montréal :	Dr Michel Gosselin Dr François Lubrina
Région Outaouais-Abitibi-Témiscamingue :	Dr Georges Lemire
Région Chaudière-Appalaches :	Dr Michel Donnelly
Région Laval et Lanaudière :	Dr Jean-Guy Brousseau
Région Montérégie :	Dr Luc Breton Dre Sylvie Latour Dr Jean-Pierre Lavoie Dr Charles Surprenant
Membres nommés :	M. Hermel Giard M. Luc Perron Mme Claudette Rivard

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU 31 MARS 1999

Présidente :	Dre Christiane Gagnon
1ère vice-présidente :	Dre Denise Tousignant
2e vice-président :	Dr Roch Bourassa
Administrateur :	Dr Jean-Pierre Lavoie
Administrateur nommé :	M. Luc Perron

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du Code des professions et de la Loi et des règlements sur les médecins vétérinaires.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion extraordinaire. Le Comité administratif a tenu sept réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit:

Admission et surveillance de l'exercice:

Émission de permis d'exercice permanents:	73
Émission de permis d'exercice temporaires:	8
Imposition de stages de perfectionnement:	3
Émission de certificat de spécialiste:	1

Administration:

- adoption des états financiers 1997-1998;
- adoption du budget 1998-1999;
- choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- renouvellement des programmes d'assurance-responsabilité professionnelle et du régime collectif d'assurance-médicaments pour les membres;
- application de la TPS et de la TVQ aux cotisations annuelles;
- renouvellement de contrats de service avec divers fournisseurs;
- engagement d'un expert technique au bureau du syndic;
- acquisition d'un immeuble pour abriter le siège social de l'Ordre;
- analyse des états financiers mensuels et adoption des comptes.

Nominations à des comités:

- administratif (élection);
- inspection professionnelle (quatre membres);
- discipline (trois membres);
- révision des plaintes (présidence);
- conciliation et arbitrage des comptes (présidence et deux membres);
- examinateurs (présidence et deux membres);
- médicaments (deux membres);
- reconnaissance du mérite (présidence et trois membres);
- rémunération (présidence et deux membres);
- sinistres (un membre);
- spécialistes (présidence et sept membres).

Positions et avis:

- projet de Loi 454, projet de loi modifiant le Code des professions du Québec;
- mémoire dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC);
- législation en matière de crime contre les animaux au ministère fédéral de la Justice;
- travaux sur la mise à jour de la liste des médicaments vétérinaires;
- collaboration au groupe de travail aviseur sur la sécurité et le bien-être des animaux;
- position sur la tenue de cliniques publiques de vaccination contre la rage;
- groupe de travail de la régie régionale de la santé et des services sociaux concernant les chimpanzés de Carignan porteurs du VIH.

Règlements:

- conditions et modalités de vente des médicaments (modification);
- élections (modification);
- conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes (modification);
- effets et cabinets de consultation des médecins vétérinaires (adoption).

Règle de procédure:

- ajout d'une disposition relative à l'usage professionnel à la norme sur les conditions de rédaction des ordonnances.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres:

Dr Gilles St-Denis, président
Dr Michel Bordeleau
Dr Sylvain Forget
Dre Julie Lamontagne
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dr Daniel Venne / Dre Brigitte Boucher

Inspecteurs-conseil:

Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Suzanne Lecomte

Enquêteurs-experts:

Dr Paul Baillargeon
Dr Jean Baril
Dre Sylvie D'Allaire
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Yves Gosselin
Dr Paul-Guy Major
Dr Jean Moreau

Mandat:

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de procéder notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. À la demande du Bureau, ou de sa propre initiative, le comité a également pour mandat d'enquêter sur la compétence professionnelle d'un membre aux fins de laquelle, il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations:

Le comité a tenu six réunions régulières durant l'année.

Le comité a inspecté 362 médecins vétérinaires dans 174 établissements vétérinaires.

Il a délivré des attestations de conformité aux normes minimales d'exercice à 18 établissements vétérinaires.

À la suite d'une enquête sur la compétence, le comité après audition a fait une recommandation au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement.

À la suite d'un stage de perfectionnement, le Bureau a recommandé un examen sur la compétence.

Des modifications ont été apportées au questionnaire pré-visite pour le secteur des animaux de compagnie concernant le protocole d'anesthésie.

Une personne ressource a été nommée pour assister le comité à l'élaboration de formulaires de visites pour les médecins vétérinaires oeuvrant dans le secteur de la santé publique en vue d'amorcer par la suite son programme de visites dans ce secteur.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Composition:

Dr Jean-Luc Laberge, m.v., syndic
Dr Germain Hamelin, m.v., syndic correspondant
Dr Patrick Guay, m.v., syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion au bureau du syndic.

Mandat:

Conformément à leur mandat, le syndic et les syndics correspondants font respecter le Code des professions ainsi que la Loi et les règlements des médecins vétérinaires.

Le syndic et les syndics correspondants peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du Code, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête. Si elle démontre qu'une infraction a été commise, ils porteront, en vertu de l'article 123, la plainte devant le Comité de discipline.

Réalisations:

Au 31 mars 1998, trois (3) plaintes étaient encore devant le Comité de discipline et 24 dossiers étaient encore sous étude. Entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999, le bureau du syndic a reçu 1683 demandes de renseignements et demandes d'enquête. Parmi les demandes d'enquête, 165 ont été retenues pour étude, dont 97 ont été fermées au niveau de la pré-enquête et classées, tandis que 68 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête plus approfondie.

Sur ces 68 dossiers:

1- Quarante-six (46) ont été fermés après constatation qu'il n'y avait pas matière à porter plainte devant le Comité de discipline.

2- Quatre (4) ont donné lieu à des avertissements du syndic au médecin vétérinaire concerné.

3- Deux (2) ont été fermés à la suite de conciliation entre les parties.

4- Quatre (4) ont été fermés à la suite d'engagements solennels envers la profession de la part du vétérinaire fautif.

5- Trois (3) ont été référés au Comité d'inspection professionnelle.

6- Neuf (9) ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire contre les vétérinaires concernés, pour dérogation aux lois et règlements dans les domaines suivants:

a) Publicité dérogatoire (récidive).

b) Tenue des dossiers - pratique sans assurance-responsabilité - cabinet de consultation non conforme aux normes.

c) Publicité trompeuse - qualité de l'acte.

d) Tenue des dossiers - qualité de l'acte - déontologie.

e) et f) Faux domicile professionnel - fausses réclamations de déplacement.

g) Tenue des dossiers - vente de médicaments sans ordonnance - certificats de vaccination signés en blanc - contrats de médecine par capitation.

Dans les deux (2) autres dossiers, les comparutions n'ont pas encore eu lieu.

Trente et une (31) demandes d'enquête sont encore à l'étude.

Dans cinq (5) dossiers, la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline a été soumise au Comité de révision.

Huit (8) conciliations de comptes ont été faites.

Exercice illégal de la médecine vétérinaire:

Quatorze (14) dossiers ont nécessité une étude approfondie. Cinq (5) de ceux-ci ont été fermés avec avertissement et neuf (9) autres sont encore à l'étude.

Vente illégale des médicaments vétérinaires:

Un (1) dossier a été fermé suite à un avertissement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres:

Me Micheline Leclerc, présidente
Dre Élise Coutu
Dr Serge Hamel
Dr Gilles Lacasse
Dr Jean-Paul Laferrière
Dr Camille Moore
Dr Julien Rompré
Dr J.-Édouard Roy

Secrétaire: M. Réjean Pelneault
Secrétaire suppléante: Mme Françoise Demers

Réalisations:

Le comité a tenu 10 audiences durant l'année. Il a entendu les représentations dans une cause débutée en mars 1998 et rendu sa décision sur culpabilité et sur sanction en mars 1999.

Deux autres décisions ont été rendues dans des causes entamées l'année précédente.

Le comité a, de plus, rejeté une requête logée en vertu de l'article 161 du Code des professions (demande de réinscription au tableau).

Plaintes et sanctions:

Huit médecins vétérinaires ont été cités à comparaître en discipline. Les plaintes visaient soixante-trois (63) infractions telles que présentées ci-après:

Code des professions:

	Articles	Nombre
• comportement indigne	59.2	4
• lieu d'exercice non conforme	60	4
	Total:	8

Code de déontologie:

• action irresponsable et indigne	3	2
• non respect des normes	4	6
• agir dans un domaine sans la compétence requise	5	1
• lieux impropres et inadéquats	7	2
• manquement à l'intégrité	9	4
• fausse représentation	9 (1)	2
• ne pas avoir pris une connaissance complète des faits	9 (2)	1
• dépendance professionnelle	17	2
• partage de revenus	19 (1)	1
• offre de commission	19 (4)	2
• pactise avec une autre personne	19 (5)	2
• services par capitation	20	1
• publicité trompeuse	33	2
• mercantilisme	38	1
• publicité sur honoraires	39	2
• exercer sa profession en société avec des non vétérinaires	45 (1)	1
• honoraires pour actes non dispensés	45 (4)	2
• refus de répondre au syndic	46	1
• atteinte à la bonne foi d'un confrère	47	4
• aide à la pratique illégale	51	2
• pas accorder les soins nécessaires aux animaux	53	4
	Total:	45

Règlement sur les ordonnances:

• aucune ordonnance	1	1
• ordonnances incomplètes	3	2
• inscription au dossier	4	1
	Total:	4

Règlement sur les médicaments qui ne peuvent être vendus que sur ordonnance:

	1	1
	Total:	1

Règlement sur la tenue des dossiers:

• absences de dossiers	2.01	1
• dossiers incomplets	2.02	2
	Total:	3

Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle:

	1	1
	Total:	1

Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires:

• tenue de dossiers non conforme	5	1
	Total:	1

Cinq décisions ont été rendues et diverses sanctions ont été imposées dans chacun des cas.

Un jugement du Tribunal des professions a été rendu le 7 janvier 1999.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS STATUTAIRES

RÉVISIONS DES PLAINTES

Membres:

Dr Jean Piérard, président
Dre Johanne Bernard
(secteur des petits animaux)
Mme Ginette Bérubé
Dr Gilbert Hallé (secteur des grands animaux)

Mandat:

En vertu du Code des professions le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire.

Réalisations:

Le comité a tenu trois réunions et traité sept demandes.

Dans un cas, le comité a suggéré au syndic de compléter son enquête.

Dans un cas, le comité a suggéré au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Dans trois autres cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Il y a eu un désistement et un dossier ne relevait pas du comité.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Membres:

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

Mandat:

Le conseil d'arbitrage entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisations:

L'arbitre, Dr Gaston Provencher, a entendu trois causes en arbitrage dont les montants étaient inférieurs à 1 000 $.

Trois sentences arbitrales ont été rendues.

FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Membres:

Représentants de l'Ordre:

Dre Christiane Gagnon
Dr Georges Lemire

Représentants de la Faculté:

Dre Diane Blais
Dr André Dallaire
Dr Pierre Lamothe
Dr Raymond S. Roy

Représentants des étudiants:

Mme Marie-O Benoit-Biancamaro, 1re année
Mme Mélissa Lavigne, 2e année
Mme Marie-Élaine Mauffette, 3e année
Mme Josiane Houle, 4e année

Mandat:

En vertu du règlement sur le Comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au Ministère de l'Éducation sur le programme d'étude, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a étudié les sujets suivants:

- nouvel examen informatisé du B.N.E.;
- nouveau curriculum;
- formation en gestion, éthique et sciences humaines;
- médecine alternative et santé publique (concept HACCEP);
- formation à distance;
- DES;
- cours de déontologie;
- programme de résidence;
- reconnaissance de diplôme des spécialistes;
- avenir de la profession.

EXAMINATEURS

Membres:

Dr Jean Piérard, président
Dr Daniel Barrette
Dr Brent Hooker
Dre Maryse Lavoie
Dr Camille Moore

Mandat:

Le Comité des examinateurs a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice et a été nommé par le Bureau, conformément à l'article 6 du règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et à l'article 5 du règlement sur l'équivalence des diplômes et de formation.

Réalisations:

Le comité n'a tenu aucune réunion durant l'année.

Les membres du comité ont procédé à la surveillance des examens d'admission les 14 et 15 avril 1998 et les 8 et 9 décembre 1998.

En cours d'année, le Bureau a résolu de limiter à trois membres la composition du Comité des examinateurs. Le Dr Jean Piérard a été reconduit à la présidence. Les Drs Daniel Barrette et Serge Larivière ont été nommés membres du comité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Membres:

Dr Jean-Guy Brousseau, président
Dre Josée Dupras
Dre Suzanne Robert

Mandat:

Le comité a pour mandat d'examiner l'opportunité et les moyens de faire mettre en vigueur la Loi sur la sécurité et le bien-être animal, adoptée par le gouvernement en juin 1993. De plus, il doit examiner l'opportunité d'appliquer la Loi du bon samaritain aux membres de l'Ordre.

Réalisation:

Le comité n'a tenu aucune réunion durant l'année, mais plusieurs rencontres ont été tenues entre le président du comité et plusieurs intervenants du milieu dont les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

COMMUNICATIONS

Membres:

Dr Georges Lemire, président
Dr Michel Gosselin
Dr Pierre Labrosse

Mandat:

Le comité a pour mandat de couvrir tous les aspects des communications qui touchent l'Ordre, de même que ses multiples clientèles.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

- participation au Noël des Chats;
- participation à l'exposition SAAC;
- Fêtes du 250e anniversaire de Saint-Hyacinthe;
- Portes Ouvertes 99 - FMV;
- réimpression de matériel pour la Semaine de la vie animale;
- recommandation au Bureau pour l'engagement d'un responsable des communications.

CONGRÈS

Membres:

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dre Micheline Filion Carrière
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault
Mme Diane Lussier, secrétaire

Mandat:

Le comité a pour mandat d'organiser la tenue du congrès annuel de l'Ordre. Le comité est aussi responsable de son budget et doit s'autofinancer.

Réalisations:

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Le congrès de l'Ordre s'est tenu les 1er, 2 et 3 octobre 1998 à l'Hôtel Gouverneur à Saint-Hyacinthe. Près de 400 congressistes ont participé au programme scientifique. Plus de 30 conférenciers réputés ont offert une quarantaine de prestations de haut calibre dans les cinq principaux secteurs d'activité.

Voulant promouvoir le professionnalisme parmi ses membres, l'Ordre a organisé une session d'affaires professionnelles.

Lors du banquet, il y a eu une remise de prix honorant quatre membres de la profession.

FORMATION CONTINUE

Membres:

Dre Sylvie Latour, présidente
Dr André Broes
Dre Isabelle Deschamps
Dr Claude Deslandes
Dr Jacques Dupuis
Dre Micheline Filion Carrière
Dre Françoise Gagnon
Dr Jean Piérard
Dr André Vrins

Mandat:

Le comité a pour mandat de coordonner les activités de formation continue existantes, d'offrir des ateliers et un congrès annuel de façon à combler les besoins des membres en regard des services que ceux-ci doivent rendre au public, d'accréditer les sessions externes et d'établir les exigences de mise à jour.

Le comité est composé des responsables de la formation continue de chacune des associations de praticiens, d'un représentant de la Faculté ainsi que du rédacteur de la revue scientifique.

Réalisations:

Le comité a tenu trois réunions durant l'année.

La directrice publie un bulletin d'information semestriel présentant les activités de formation continue disponibles via le Service ainsi qu'une rubrique dans Le Vétérinarius informant les membres des sessions scientifiques offertes par les associations ou les organismes extérieurs.

Le Service de la formation continue a organisé au cours de l'année 1998, 23 activités incluant le congrès de l'Ordre, soit 245 heures de formation continue auxquelles ont participé 713 médecins vétérinaires. Sur ce total, cinq (5) activités se sont tenues en région.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres. Plus de 127 titres avec questionnaires sont disponibles à la vidéothèque de l'Ordre ainsi que 22 publications scientifiques. Depuis mars 1996, il est possible d'accumuler jusqu'à huit heures de formation continue, sur les vingt heures exigées, en retournant ces questionnaires ainsi que ceux inclus dans la revue "Le Médecin Vétérinaire du Québec". Plus de 271 médecins vétérinaires du Québec se sont prévalus de cette opportunité.

En 98-99, il y a eu publication de quatre numéros de la revue "Le Médecin Vétérinaire du Québec" sous sa forme révisée. Les quatre thèmes développés étaient: "Anesthésiologie" au printemps 98 avec la Dre Sophie Cuvelliez comme rédactrice invitée, "Comportement et bien-être animal" à l'été avec le Dr André Dallaire, rédacteur invité, "La Rage" à l'automne avec la Dre Denise Bélanger et enfin "L'Antibiothérapie" à l'hiver avec le Dr Serge Larivière.

Les travaux concernant l'élaboration d'un outil d'évaluation des compétences ont été amorcés dans le courant de l'année.

MÉDICAMENTS

Membres:

Dr Charles Surprenant, président
Dr Pierre Bédard
Dr Guy Giguère
Dr Yves Gosselin
Dr Blaise Soucy
Dr Alain Villeneuve

Mandat:

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé le retrait et certaines modifications à la liste des médicaments, suite à l'adoption, le 1er juillet 1998, du règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments.

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Membres:

Dr Luc Breton, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Raynald Savaria

Mandat:

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé deux candidatures pour l'attribution de la médaille saint Éloi, prix reconnaissant l'oeuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Membres:

Dre Denise Tousignant, présidente
Dre Sylvie Latour
Mme Claudette Rivard

Mandat:

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau, les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Il a procédé à toutes les révisions et évaluations prévues au mandat en plus de modifier le mode de rémunération des syndics correspondants.

SPÉCIALISTES

Membres:

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Gilles Fecteau
Dre Jacinthe Lesage
Dr Serge Messier
Dr Denis Vaillancourt

Mandat:

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificats de spécialistes, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme et de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables, d'évaluer les demandes d'inscriptions aux examens, de recommander au Bureau l'endroit, la date, l'heure, les modalités et les résultats. Il doit aussi recommander au Bureau le coût des frais relatifs à la délivrance du certificat et des frais exigés pour les examens.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion téléphonique.

Il a recommandé au Bureau de délivrer un certificat de spécialiste en pathologie et de reconnaître comme spécialité l'anesthésiologie.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS AD HOC

SUR LA MAISON DES VÉTÉRINAIRES

Membres:

Dr Roch Bourassa, président
Dr Georges Lemire
M. Réjean Pedneault

Mandat:

Le comité avait pour mandat d'évaluer les besoins de logement du secrétariat de l'Ordre à long terme, d'étudier les possibilités de localisation, de construction ou d'acquisition, de consulter les experts et de proposer des projets au Bureau.

Réalisations:

Le comité a recommandé au Bureau l'achat d'un édifice portant le numéro civique 800, avenue Sainte-Anne à Saint-Hyacinthe pour loger le secrétariat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Le comité a été dissout à l'achèvement de son mandat.

SUR LA TARIFICATION

Membres:

Dre Denise Tousignant, présidente
Dre Sylvie Blain
Dre Hélène Hamilton
Dr Pierre Labrosse
Dre Suzanne Lecomte

Mandat:

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau une liste de tarifs qui pourraient être suggérés aux membres. Par la suite, le mandat a été élargi pour y inclure une étude sur la situation économique de la profession en général.

Réalisations:

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni une fois, les autres activités étant réalisées en sous-comités, sous la gouverne de la firme Zins Beauchesne en collaboration avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, l'Académie de médecine vétérinaire du Québec et l'Association des médecins vétérinaires équins du Québec.

Le travail accompli permettra de produire un profil des établissements vétérinaires québécois et une liste de tarifs suggérés selon les secteurs d'activité.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 1999
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES

Régions électorales (voir note)	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**M**	**F**	**TOTAL**
Pratique des grands animaux (toutes les espèces)	46	11	72	0	19	38	12	60	6	218	46	264
Pratique bovine	9	4	32	0	5	19	9	32	1	98	13	111
Pratique ovine et caprine (exclusivement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique porcine	0	3	7	0	0	9	3	16	2	26	14	40
Pratique équine	1	7	8	3	10	1	4	25	6	41	24	65
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	0	3	1	2	5	4	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux (toutes les espèces)	45	70	64	193	89	20	78	197	11	303	464	767
Pratique canine	0	0	1	2	0	0	0	0	0	2	1	3
Pratique féline	1	0	0	4	0	0	0	1	0	1	5	6
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	4	4
Enseignement	3	0	3	2	1	1	1	36	2	33	16	49
Recherche	2	3	1	11	0	0	1	14	7	23	16	39
Inspection des viandes	5	7	9	38	5	11	10	16	9	64	46	110
Contrôle des épizooties	3	8	5	4	6	0	1	8	6	24	17	41
Laboratoire de diagnostic	2	5	2	2	0	0	2	11	5	20	9	29
Médecine des animaux de laboratoire	0	2	0	6	0	0	2	0	6	7	9	16
Médecine des animaux à fourrure, sauvages et jardins zoologiques	1	1	0	1	0	0	0	3	1	4	3	7
Médecine vétérinaire industrielle	0	1	4	2	0	2	0	6	1	10	6	16
Médecine vétérinaire de l'environnement	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0	3
Enseignement des techniques en santé animale	8	0	6	4	5	0	0	0	0	9	14	23
Administration	2	14	3	10	0	1	1	11	2	32	12	44
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	3	4	3	9	5	1	8	22	10	30	35	65
TOTAL	**131**	**140**	**222**	**294**	**146**	**103**	**134**	**466**	**77**	**960**	**753**	**1713**

NOTE:

01 = Est
02 = Québec
03 = Mauricie-Bois-Francs et Estrie
04 = Montréal
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière
08 = Montérégie
09 = Autre

MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 1999
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	M	F	TOTAL
Pratique des grands animaux (toutes les espèces)	46	11	72	0	19	38	12	60	6	218	46	264
Pratique bovine	9	4	32	0	5	19	9	32	1	98	13	111
Pratique ovine et caprine (exclusivement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique porcine	0	3	7	0	0	9	3	16	2	26	14	40
Pratique équine	1	7	8	3	10	1	4	25	6	41	24	65
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	0	3	1	2	5	4	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux (toutes les espèces)	45	70	64	193	89	20	78	197	11	303	464	767
Pratique canine	0	0	1	2	0	0	0	0	0	2	1	3
Pratique féline	1	0	0	4	0	0	0	1	0	1	5	6
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	4	4
Enseignement	3	0	3	2	1	1	1	36	2	33	16	49
Recherche	2	3	1	11	0	0	1	14	7	23	16	39
Inspection des viandes	5	7	9	38	5	11	10	16	9	64	46	110
Contrôle des épizooties	3	8	5	4	6	0	1	8	6	24	17	41
Laboratoire de diagnostic	2	5	2	2	0	0	2	11	5	20	9	29
Médecine des animaux de laboratoire	0	2	0	6	0	0	2	0	6	7	9	16
Médecine des animaux à fourrure, sauvages et jardins zoologiques	1	1	0	1	0	0	0	3	1	4	3	7
Médecine vétérinaire industrielle	0	1	4	2	0	2	0	6	1	10	6	16
Médecine vétérinaire de l'environnement	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0	3
Enseignement des techniques en santé animale	8	0	6	4	5	0	0	0	0	9	14	23
Administration	2	14	3	10	0	1	1	11	2	32	12	44
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	3	4	3	9	5	1	8	22	10	30	35	65
TOTAL	131	140	222	294	148	103	134	465	77	940	773	1713

NOTE:
01 = Est
02 = Québec
03 = Mauricie-Bois-Francs et Estrie
04 = Montréal
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière
08 = Montérégie
09 = Autre

1- Membres actifs au 31 mars 1999: Femmes: 753 Hommes: 960 Total: 1 713

2- Répartition des médecins vétérinaires selon le statut professionnel:

Statut	**au 31 mars 1999**	**Décédés**
Actifs	1 713	2
Retraités (incluant les membres honoraires)	221	8

3- Médecins vétérinaires admis à l'exercice de la médecine vétérinaire durant l'année par le Bureau: 73

4- Permis temporaires émis durant l'année: 8

5- Certificats de spécialiste émis: 1

6- Permis révoqué durant l'année: aucun

7- Radiations temporaires du Tableau: 1

8- Suspension: aucune

9- Médecins vétérinaires décédés durant l'année:

Dre Isabelle Champoux	MON 97	12 juin 1998
Dr Alain Legrand	MON 67	27 juin 1998
Dr Ernest Richard	MON 48	10 novembre 1998
Dr M.-Gilles Tétreault	MON 52	29 novembre 1998
Dr Roland Filion	MON 38	15 décembre 1998
Dr René Martel	MON 56	15 décembre 1998
Dr Edmour Légaré	MON 41	15 décembre 1998
Dr Guy St-Georges	MON 55	24 décembre 1998
Dr Jean-Marie Dionne	MON 54	29 décembre 1998
Dr Philippe Demers	MON 48	4 mars 1999

10- Le montant de la cotisation: 550 $ au 31 mars 1999 + TPS et TVQ

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1999

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Vernis Paquin Hébert

Saint-Hyacinthe,
le 10 mai 1999

Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
PRODUITS		
Administration générale (annexe A)	**956 493** $	942 952 $
Inspection professionnelle	**2 800**	600
Formation professionnelle (annexe B)	**289 837**	278 314
Publications, communications et relations publiques (annexe C)	**160 806**	129 400
Immeubles	**17 393**	-
Étude économique	**9 305**	7 133
	1 436 634	1 358 399
CHARGES		
Administration et frais commun (annexe D)	**401 415**	442 986
Bureau et comités (annexe E)	**40 851**	64 677
Bureau du syndic (annexe F)	**162 635**	187 522
Formation continue (annexe G)	**132 151**	157 528
Inspection professionnelle (annexe H)	**61 895**	57 635
Publications (annexe I)	**153 421**	133 588
Communications (annexe J)	**10 369**	12 828
Registre des membres (annexe K)	**15 970**	25 575
Immeubles (annexe L)	**72 787**	56 182
Assemblée générale	**1 450**	5 456
Rapport annuel	**4 436**	7 320
Remise des licences	**2 772**	811
Examen	**4 631**	4 631
Congrès	**162 979**	152 121
Étude économique	**25 680**	23 441
Élections	**2 245**	-
	1 255 687	1 332 301
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**180 947** $	26 098 $

Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé 31 mars

	Actifs nets affectés	Actifs nets non affectés	1999 Total	1998 Total
SOLDE AU DÉBUT	**26 098** $	**273 573** $	**299 671** $	273 573 $
Excédent des produits par rapport aux charges	**-**	**180 947**	**180 947**	26 098
Utilisation de l'affectation d'origine interne	**(26 098)**	**-**	**(26 098)**	-
SOLDE À LA FIN	**-** $	**454 520** $	**454 520** $	299 671 $

(Voir les notes complémentaires)

	1999	1998
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**686 091 $**	530 515 $
Obligations (note 3)	**259 753**	343 723
Débiteurs (note 4)	**64 648**	64 413
Frais payés d'avance	**1 660**	7 785
	1 012 152	946 436
IMMOBILISATIONS (note 5)	**694 164**	35 806
DÉPÔT DE GARANTIE	**1 500**	-
	1 707 816 $	982 242 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	**229 717 $**	80 744 $
Produits reportés	**629 997**	601 827
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**19 737**	-
	879 451	682 571
DETTE À LONG TERME (note 7)	**373 845**	-
	1 253 296	682 571
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	**-**	26 098
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	**454 520**	273 573
	454 520	299 671
	1 707 816 $	982 242 $

Au nom du Bureau :

..... **Présidente**

..... **Directeur général**

Engagement (note 11)

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	**180 947 $**	26 098 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	**17 248**	7 725
Utilisation de l'affectation d'origine interne	**(26 098)**	-
	172 097	33 823
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	**183 033**	328 076
	355 130	361 899
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(675 606)**	(10 982)
Dépôt de garantie	**(1 500)**	-
	(677 106)	(10 982)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	**400 000**	-
Remboursement de la dette à long terme	**(6 418)**	-
	393 582	-
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**71 606**	350 917
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	**874 238**	523 321
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 9)	**945 844 $**	874 238 $

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, santionné par l'Assemblée Nationale du Québec. L'Ordre est exemptée des impôts sur les bénéfices. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Constatation des produits

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durée/ Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20%
Matériel informatique	Dégressif	20%

d) Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

e) Flux de trésorerie

L'Ordre présente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

3. OBLIGATIONS

Les obligations portent intérêt au taux de 4.93% et 5.10% et viennent à échéance de janvier 2000 à mars 2000. La valeur marchande est de 259 688 $ (342 662 en 1998).

4. DÉBITEURS

	1999	1998
Débiteurs	**64 648 $**	63 350 $
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	**-**	1 063
	64 648 $	64 413 $

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
Terrain	**85 000 $**	**- $**	**85 000 $**	- $
Bâtiment	**563 547**	**7 044**	**556 503**	-
Mobilier de bureau	**24 147**	**5 500**	**18 647**	4 245
Matériel informatique	**66 745**	**32 731**	**34 014**	31 561
	739 439 $	**45 275 $**	**694 164 $**	35 806 $

Selon l'évaluation municipale pour 1999, le terrain est évalué à 97 400 $ et le bâtiment à 452 600 $.

6. CRÉDITEURS

	1999		1998	
Fournisseurs	**84 976**	**$**	34 061	$
Jetons	**6 927**		16 274	
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	**109 983**		-	
Frais courus	**25 727**		30 409	
Intérêts courus	**2 104**		-	
	229 717	**$**	80 744	$

7. DETTE À LONG TERME

	1999		1998	
Emprunt de 400 000 $, plus 100 000 $ disponible pour des rénovations, remboursable par versements mensuels de 3 728 $, incluant les intérêts au taux de 6.5%, échéant en avril 2012 et renégociable en novembre 2003, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 641 503 $	**393 582**	**$**	-	$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**(19 737)**		-	
	373 845	**$**	-	$

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2000, 19 737 $; 2001, 21 058 $; 2002, 22 467 $; 2003, 23 916 $; 2004, 25 572 $.

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	1999		1998	
Débiteurs	**(235)**	**$**	26 868	$
Stocks	**-**		4 000	
Frais payés d'avance	**6 125**		9 413	
Créditeurs	**148 973**		1 657	
Produits reportés	**28 170**		286 138	
	183 033	**$**	328 076	$

9. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des obligations. Elles comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	1999	1998
Encaisse	**686 091 $**	530 515 $
Obligations	**259 753**	343 723
	945 844 $	874 238 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

b) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

11. ENGAGEMENT

Suite à la location des locaux du bâtiment de l'Ordre, celui-ci s'est engagé à payer des frais de courtage. Les frais de courtage minimums totalisent 21 954 $ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices : 2000, 4 971 $; 2001, 5 385 $; 2002, 5 799 $; 2003, 5 799 $.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques et puces intégrées utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs et/ou des arrêts de fonctionnement lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 1999.

Annexe A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	1999		1998	
Cotisations des membres	**897 275**	**$**	887 793	$
Inscriptions, admissions et examens	**12 565**		12 220	
Amendes	**11 506**		13 199	
Intérêts tirés de ressources non affectés	**34 689**		29 165	
Autres	**458**		575	
	956 493	**$**	942 952	$

Annexe B - FORMATION PROFESSIONNELLE

	1999		1998	
Formation	**93 906**	**$**	109 274	$
Congrès	**195 931**		169 040	
	289 837	**$**	278 314	$

Annexe C - PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

	1999		1998	
Publications	**130 417**	**$**	102 243	$
Relations publiques	**1 381**		1 276	
Registres des membres	**29 008**		25 881	
	160 806	**$**	129 400	$

Annexe D - ADMINISTRATION ET FRAIS COMMUNS

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**269 368**	**$**	294 591	$
Fournitures de bureau	**5 421**		3 131	
Frais de courrier	**5 573**		4 635	
Délégation, déplacement et représentation	**16 497**		21 667	
Contribution au conseil interprofessionnel	**7 762**		6 659	
Impression	**7 392**		2 791	
Services professionnels	**17 247**		20 799	
Taxes	**-**		5 947	
Assurances	**2 725**		3 070	
Frais bancaires	**961**		676	
Abonnement	**1 381**		1 189	
Frais de carte de crédit	**5 607**		3 982	
Communications	**21 729**		19 709	
Service ménager	**5 794**		5 166	
Service postal	**8 268**		7 976	
Créances douteuses	**-**		13 478	
Entretien et réparations d'équipements de bureau	**10 451**		11 828	
Perfectionnement	**5 035**		4 942	
Papeterie	**-**		3 025	
Amortissement des immobilisations	**10 204**		7 725	
	401 415	**$**	442 986	$

Annexe E - BUREAU ET COMITÉS

	1999		1998	
Bureau	**11 503**	**$**	22 215	$
Administratif	**4 950**		5 456	
Rémunération	**196**		671	
Relations publiques	**289**		2 131	
Discipline	**5 724**		339	
Comité de révision des plaintes	**930**		1 091	
Formation continue	**2 716**		6 831	
Inspection professionnelle	**9 117**		9 386	
Publications	**544**		1 164	
Médicaments	**640**		653	
Spécialistes	**-**		879	
Formation en médecine vétérinaire	**136**		458	
Arbitrages des comptes	**344**		313	
Comité ad hoc	**2 347**		13 090	
Examinateurs	**739**		-	
Bien-être des animaux	**325**		-	
Reconnaissance du mérite	**351**		-	
	40 851	**$**	64 677	$

Annexe F - BUREAU DU SYNDIC

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**109 202**	**$**	110 357	$
Entretien d'équipements	**983**		550	
Fournitures et poste	**1 111**		867	
Honoraires - syndic correspondant	**26 856**		24 119	
Délégation, déplacement et représentation	**2 191**		1 019	
Communications	**593**		625	
Services juridiques	**20 934**		42 196	
Enquêteurs - achats	**-**		155	
Enquêteurs - déplacements	**41**		509	
Enquêteurs - honoraires	**100**		750	
Taxes	**-**		5 794	
Autres	**624**		581	
	162 635	**$**	187 522	$

Annexe G - FORMATION CONTINUE

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**71 721**	**$**	69 718	$
Achats et entretien d'équipements	**2 143**		1 860	
Délégation, déplacement et représentation	**2 159**		4 125	
Frais reliés aux sessions	**47 250**		70 628	
Frais de recherche de commandites	**-**		1 669	
Formation à distance	**1 276**		664	
Fournitures et poste	**3 414**		3 800	
Impression	**4 188**		4 532	
Taxes	**-**		532	
	132 151	**$**	157 528	$

Annexe H - INSPECTION PROFESSIONNELLE

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**19 055**	**$**	10 199	$
Fournitures et poste	**992**		1 805	
Communications	**262**		580	
Honoraires - inspecteurs	**30 390**		29 125	
Frais de déplacement - inspecteurs	**11 106**		12 440	
Impression	**88**		2 590	
Autres	**2**		343	
Taxes	**-**		553	
	61 895	**$**	57 635	$

Annexe I - PUBLICATIONS

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**26 610**	**$**	20 162	$
Rédaction	**36 306**		30 380	
Fournitures et poste	**12 360**		8 750	
Délégation, déplacement et représentation	**770**		953	
Communications et traductions	**2 021**		1 331	
Agent de publicité	**16 708**		16 029	
Impression	**58 635**		55 963	
Autres	**11**		20	
	153 421	**$**	133 588	$

Annexe J - COMMUNICATIONS

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**-**	**$**	3 582	$
Fournitures et poste	**1 047**		388	
Représentation	**230**		95	
Soutien des divisions régionales	**2 660**		1 339	
Commandites	**4 170**		1 450	
Kiosque	**2 003**		1 746	
Taxes	**-**		516	
Activités et production de matériel	**259**		3 712	
	10 369	**$**	12 828	$

Annexe K - REGISTRE DES MEMBRES

	1999		1998	
Salaires et charges sociales	**-**	**$**	5 545	$
Fournitures et poste	**2 531**		6 482	
Impression	**10 371**		10 580	
Frais de recherche de commandite	**3 068**		2 968	
	15 970	**$**	25 575	$

Annexe L - IMMEUBLES

	1999		1998	
Loyer	**24 117**	**$**	41 344	$
Assurances	**6 345**		7 146	
Énergie	**9 913**		-	
Courtage	**4 971**		-	
Entretien et réparations	**5 517**		-	
Taxes et permis	**4 283**		7 692	
Intérêts sur la dette à long terme	**10 597**		-	
Amortissement du bâtiment	**7 044**		-	
	72 787	**$**	56 182	$

PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1999

Rapport des vérificateurs

Aux membres du
PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du **PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Vernis Paquin Hébert

Saint-Hyacinthe,
le 5 mai 1999

Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	1999		1998	
PRODUITS				
Primes d'assurance	**318 825**	**$**	315 145	$
Intérêts	**24 646**		29 125	
Dividendes	**2 408**		1 516	
	345 879		345 786	
CHARGES				
Prime de base	**94 206**		92 527	
Gestion du fonds	**4 764**		-	
Comité des sinistres	**2 283**		4 930	
Information et prévention aux assurés	**7 568**		4 788	
Frais du courtier	**30 000**		27 500	
Frais de réclamations et indemnités	**102 201**		78 554	
Provision pour réclamations	**72 799**		84 775	
Services professionnels	**1 000**		3 440	
Perte sur ajustement de la provision pour réclamations	**17 287**		2 700	
	332 108		299 214	
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**13 771**	**$**	46 572	$

Avoir des membres pour l'exercice terminé le 31 mars

	1999		1998	
SOLDE AU DÉBUT	**309 564**	**$**	262 992	$
Excédent des produits par rapport aux charges	**13 771**		46 572	
SOLDE À LA FIN	**323 335**	**$**	309 564	$

(Voir les notes complémentaires)

	1999		1998	
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	3 476	$	3 804	$
Obligations (valeur à la cote : 364 851 $; 309 629 en 1998)	365 253		305 120	
Clients	137		-	
Frais payés d'avance	1 125		-	
	369 991		308 924	
PLACEMENTS (note 3)	142 296		131 224	
	512 287	$	440 148	$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 4)	88 427	$	33 325	$
Provision pour réclamations (note 5)	100 525		97 259	
	188 952		130 584	
AVOIR DES MEMBRES				
AVOIR DES MEMBRES	323 335		309 564	
	512 287	$	440 148	$

Au nom du Bureau :

..... Présidente

..... Directeur général

Engagements (note 6)

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	**13 771 $**	46 572 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients	**(137)**	202
Frais payés d'avance	**(1 125)**	-
Créditeurs	**55 102**	(39 672)
Provision pour réclamations	**3 266**	(21 522)
	57 106	(60 992)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(11 072)**	(131 224)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**59 805**	(145 644)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	**308 924**	454 568
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	**368 729 $**	308 924 $

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des obligations. Elles comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	1999	1998
Encaisse	**3 476 $**	3 804 $
Obligations	**365 253**	305 120
	368 729 $	308 924 $

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 1999

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ce programme sert à créer un fonds de stabilisation des primes futures d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres qui y participent selon les termes du règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Il sert également à payer les frais de gestion et les indemnités des dossiers de réclamations actifs.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements a été réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

b) Provision pour réclamations

La provision pour réclamations est calculée en fonction d'une évaluation des pertes estimatives sur réclamations produites en fin d'exercice, en tenant compte du plafond des pertes par sinistre et par période d'assurance. Cette évaluation est déterminée par l'assureur.

c) Flux de trésorerie

L'Ordre présente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

3. PLACEMENTS

	1999	1998
Placements de portefeuille:		
Actions cotées en bourse, à la valeur d'acquisition (valeur boursière: 141 525 $, 146 215 $ en 1998)	**142 296 $**	131 224 $

4. CRÉDITEURS

	1999	1998
Fournisseurs:		
Réguliers	**83 830 $**	31 112 $
Apparentés	**3 597**	1 213
	87 427	32 325
Frais courus	**1 000**	1 000
	88 427 $	33 325 $

5. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS

Au 31 mars 1999, le Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre avait accumulé une provision pour réclamations d'un montant de 100 525 $ qui se répartit comme suit :

	1999		1998	
1995	-	$	3 000	$
1996	-		9 484	
1998	27 726		84 775	
1999	72 799		-	
	100 525	$	97 259	$

6. ENGAGEMENTS

a) Le contrat signé avec l'assureur est d'une durée d'une année. Il prévoit que la réserve doit rembourser les frais de gestion et d'indemnités pour les sinistres de 25 000 $ et moins jusqu'à concurrence de 175 000 $ par période d'assurance.

b) Le contrat signé avec le courtier d'assurance vient à échéance en mars 2001. Les honoraires totalisent 60 000 $ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices: 2000, 30 000 $; 2001, 30 000 $.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques et puces intégrées utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs et/ou des arrêts de fonctionnement lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'Ordre, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions et de la Loi sur les médecins vétérinaires qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec, pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.